



Fonds de revenu Jazz Air

États financiers consolidés non vérifiés
30 juin 2009

Le 5 août 2009

Rapport de la direction

Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés ci-joints de **Fonds de revenu Jazz Air**, dont la responsabilité incombe à la direction, ont été approuvés par le conseil des fiduciaires. La direction a dressé les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés comprennent des montants et des hypothèses fondés sur les estimations les plus probables de la direction, qui a établi ces estimations en faisant preuve de jugement et de prudence.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction a conçu et maintient un système de contrôles comptables internes lui permettant d'obtenir l'assurance que les registres financiers utilisés aux fins de la préparation des états financiers sont fiables. Le comité de vérification, des finances et du risque du conseil des fiduciaires a examiné et approuvé les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de Jazz et a recommandé au conseil des fiduciaires de les approuver.

Le président et chef de la direction,

(signé) « Joseph D. Randell »

Le premier vice-président et chef des affaires financières,

(signé) « Allan D. Rowe »

Fonds de revenu Jazz Air
 Bilans consolidés non vérifiés
 30 juin 2009 et 31 décembre 2008



(en milliers de dollars canadiens)

	30 juin 2009 \$	31 décembre 2008 \$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	118 638	131 876
Comptes débiteurs - comptes clients et autres créances (note 6)	78 813	71 618
Pièces de rechange, matériel et fournitures	40 244	46 150
Charges payées d'avance	17 843	12 905
Total de l'actif à court terme	255 538	262 549
Immobilisations corporelles	211 106	219 028
Actifs incorporels	701 052	722 102
Autres actifs	26 627	29 072
	1 194 323	1 232 751
Passif		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 6)	187 495	197 046
Distributions à payer	10 296	10 296
Partie à court terme des obligations découlant de contrats de location-acquisition	2 833	2 837
Partie à court terme de la dette à long terme (note 3)	114 659	-
Total du passif à court terme	315 283	210 179
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	18 210	20 581
Dette à long terme (note 3)	-	114 729
Impôts sur les bénéfices futurs	21 563	23 561
Autres passifs à long terme	46 799	55 672
	401 855	424 722
Capitaux propres	792 468	808 029
	1 194 323	1 232 751

Dépendance économique (note 6)

Engagements (note 8)

Éventualités (note 9)

Événements postérieurs à la date du bilan (note 10)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Fonds de revenu Jazz Air

États consolidés des capitaux propres non vérifiés
Semestre terminé le 30 juin 2009 et exercice terminé le 31 décembre 2008



(en milliers de dollars canadiens)

	Capitaux propres \$	Bénéfices non répartis (déficit)		Surplus d'apport \$	Cumul des autres éléments du résultat étendu \$	Total \$
		Cumul des résultats \$	Distributions \$			
Solde au 31 décembre 2007	1 034 656	29 512	(127 186)	5 952	(158)	942 776
Variation de la juste valeur durant la période	-	-	-	-	(627)	(627)
Distributions	-	-	(61 776)	-	-	(61 776)
Parts détenues par des régimes de rémunération à base de parts	(2 096)	-	-	-	-	(2 096)
Accroissement lié au régime d'intéressement à long terme initial	-	-	-	954	-	954
Accroissement lié au régime permanent d'intéressement à long terme	-	-	-	625	-	625
Bénéfice net de la période	-	45 334	-	-	-	45 334
Solde au 30 juin 2008	1 032 560	74 846	(188 962)	7 531	(785)	925 190
Variation de la juste valeur durant la période	-	-	-	-	(2 401)	(2 401)
Distributions	-	-	(61 776)	-	-	(61 776)
Parts détenues par des régimes de rémunération à base de parts	1 891	-	-	(1 626)	-	265
Accroissement lié au régime d'intéressement à long terme initial	-	-	-	896	-	896
Accroissement lié au régime permanent d'intéressement à long terme	-	-	-	599	-	599
Perte nette de la période	-	(54 744)	-	-	-	(54 744)
Solde au 31 décembre 2008	1 034 451	20 102	(250 738)	7 400	(3 186)	808 029
Variation de la juste valeur durant la période	-	-	-	-	800	800
Distributions	-	-	(61 776)	-	-	(61 776)
Parts détenues par des régimes de rémunération à base de parts	835	-	-	(2 879)	-	(2 044)
Accroissement lié au régime permanent d'intéressement à long terme	-	-	-	958	-	958
Bénéfice net de la période	-	46 501	-	-	-	46 501
Solde au 30 juin 2009	1 035 286	66 603	(312 514)	5 479	(2 386)	792 468

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Fonds de revenu Jazz Air
États consolidés des résultats non vérifiés
Trimestres et semestres terminés les 30 juin 2009 et 2008



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2009 \$	2008 \$	2009 \$	2008 \$
Produits d'exploitation (note 6)				
Passagers	371 219	406 668	738 562	800 581
Autres	2 350	3 137	4 441	5 585
	373 569	409 805	743 003	806 166
Charges d'exploitation (note 6)				
Salaires	72 526	72 973	144 031	147 496
Avantages sociaux	13 104	13 938	27 949	28 551
Carburant pour avions	62 046	115 239	119 468	208 427
Amortissement des immobilisations corporelles et autres actifs	7 564	8 064	15 024	15 113
Amortissement de l'actif incorporel au titre du contrat d'achat de capacité (« CAC »)	10 525	10 525	21 050	21 050
Restauration et fournitures connexes	3 519	4 127	6 774	7 593
Matériel, fournitures et services pour la maintenance des appareils	41 799	36 646	81 892	66 858
Redevances aéroportuaires et redevances de navigation	48 939	49 988	95 026	98 817
Frais de location d'appareils	34 263	30 184	71 204	59 864
Services d'escale	22 560	22 142	55 499	55 406
Autres	30 535	27 475	57 811	54 867
	347 380	391 301	695 728	764 042
Bénéfice d'exploitation	26 189	18 504	47 275	42 124
Produits (charges) hors exploitation				
Produit d'intérêts	165	1 011	460	2 327
Charge d'intérêts	(1 820)	(2 116)	(3 719)	(4 228)
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	577	6	1 185	8
Gain (perte) de change	267	(292)	(698)	(574)
Perte non réalisée sur le papier commercial adossé à des actifs	-	-	-	(2 985)
	(811)	(1 391)	(2 772)	(5 452)
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices futurs	25 378	17 113	44 503	36 672
Économie d'impôts sur les bénéfices futurs	-	6 456	1 998	8 662
Bénéfice net de la période	25 378	23 569	46 501	45 334
Nombre moyen pondéré de parts	121 939 629	122 009 951	121 936 628	122 079 875
Résultat par part, de base et dilué	0,21 \$	0,19 \$	0,38 \$	0,37 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Fonds de revenu Jazz Air

États consolidés du résultat étendu non vérifiés

Trimestres et semestres terminés les 30 juin 2009 et 2008



(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2009 \$	2008 \$	2009 \$	2008 \$
Bénéfice net de la période	25 378	23 569	46 501	45 334
Autres éléments du résultat étendu				
Variation de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	1 122	669	1 878	(630)
Reclassement aux résultats des (gains réalisés nets) pertes réalisées nettes sur des instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(606)	(100)	(1 078)	3
Résultat étendu	25 894	24 138	47 301	44 707

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Fonds de revenu Jazz Air

États consolidés des flux de trésorerie non vérifiés

Trimestres et semestres terminés les 30 juin 2009 et 2008



(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2009 \$	2008 \$	2009 \$	2008 \$
Flux de trésorerie liés aux				
Activités d'exploitation				
Bénéfice net de la période	25 378	23 569	46 501	45 334
Charges (crédits) hors trésorerie				
Amortissement des immobilisations corporelles et autres actifs	7 564	8 064	15 024	15 113
Amortissement de l'actif incorporel au titre du CAC	10 525	10 525	21 050	21 050
Amortissement des frais de location d'appareils payés d'avance et des frais connexes	483	482	965	963
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	(577)	(6)	(1 185)	(8)
Rémunération à base de parts	479	811	958	1 579
(Gain) perte de change	(1 684)	370	(936)	534
Impôts sur les bénéfices futurs	-	(6 456)	(1 998)	(8 662)
Perte non réalisée sur le papier commercial adossé à des actifs	-	-	-	2 985
Autres	483	342	(202)	(1 638)
Financement du régime de rémunération à base de parts, déduction faite des extinctions	201	44	(2 044)	(2 095)
	42 852	37 745	78 133	75 155
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation (note 5)	(18 934)	745	(23 851)	(1 730)
	23 918	38 490	54 282	73 425
Activités de financement				
Remboursement des obligations découlant de contrats de location-acquisition	(675)	(539)	(1 379)	(1 054)
Distributions	(30 888)	(30 888)	(61 776)	(61 776)
	(31 563)	(31 427)	(63 155)	(62 830)
Activités d'investissement				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 848)	(5 400)	(5 969)	(9 864)
Diminution des comptes débiteurs à long terme	-	-	419	210
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	577	6	1 185	8
	(2 271)	(5 394)	(4 365)	(9 646)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	(9 916)	1 669	(13 238)	949
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	128 554	122 154	131 876	122 874
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	118 638	123 823	118 638	123 823
Versements d'intérêts en trésorerie	2 079	2 579	4 620	5 205
Encaissements d'intérêts en trésorerie	112	1 200	513	2 646
La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de ce qui suit :				
Trésorerie	60 638	76 057	60 638	76 057
Dépôts à terme et titres à revenu fixe	58 000	47 766	58 000	47 766

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés

Période terminée le 30 juin 2009



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

1 Nature des activités et dépendance économique

Fonds de revenu Jazz Air (« Jazz ») est une fiducie à capital variable, sans personnalité morale, établie sous le régime des lois de la province d'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 25 novembre 2005, puis modifiée et reformulée en date du 24 janvier 2006, et de la première modification de la déclaration de fiducie modifiée et reformulée en date du 23 mars 2009 (la « déclaration de fiducie »). Jazz est admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le bureau principal et siège social de Jazz est situé au 1 000, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2100, Montréal (Québec), H3B 4W5. Jazz a été établie afin d'acquérir et de détenir, directement ou indirectement, des participations dans Jazz Air S.E.C. (la « Société en commandite ») et dans son commandité, Commandité Gestion Jazz Air Inc. (« Commandité Jazz »), transporteur aérien régional, ainsi que tout autre placement autorisé par le conseil des fiduciaires de Jazz (les « fiduciaires »). Toute mention de Jazz dans les présentes notes afférentes aux états financiers consolidés renvoie, selon le contexte, à Jazz et à ses filiales, à Fiducie Jazz Air (la « Fiducie ») et à la Société en commandite collectivement, à Jazz et à au moins une de ses filiales, à au moins une des filiales de Jazz ou à Jazz elle-même.

Jazz exploite une société aérienne régionale au Canada et aux États-Unis. À effet du 1^{er} janvier 2006, Jazz a conclu avec Air Canada un CAC en vertu duquel Air Canada achète la capacité des appareils portant le nom commercial « Air Canada Jazz » sur des liaisons qu'elle a déterminées. Air Canada reçoit tous les produits passagers et fret réalisés sur les vols réguliers exploités par Jazz en vertu du CAC et paie Jazz pour la capacité des appareils. Jazz dépend économiquement et commercialement d'Air Canada et de certaines de ses filiales, puisque ces entités, outre le fait qu'elles représentent sa principale source de produits, lui fournissent d'importants services. De plus, Air Canada et ses filiales financent en grande partie les appareils de Jazz.

Jazz connaît généralement une demande plus forte pour ses services aux deuxième et troisième trimestres de l'année civile, et une demande plus faible aux premier et quatrième trimestres. Ces variations cycliques de la demande sont essentiellement causées par le nombre élevé de voyageurs d'agrément qui se déplacent de préférence au printemps et en été, ce qui fait augmenter les besoins en heures de vol d'Air Canada. Jazz a des coûts fixes substantiels qui ne fluctuent pas vraiment selon la demande des passagers à court terme. Les produits qu'elle réalise aux termes du CAC ne varient pas de façon marquée selon les coefficients d'occupation.

2 Principales conventions comptables

Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés ci-joints ont été dressés conformément aux exigences du chapitre 1751, « États financiers intermédiaires », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (« ICCA »). Par conséquent, certaines informations fournies dans les états financiers annuels et les notes y afférentes préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada ont été omises ou condensées. Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés doivent être lus parallèlement aux états financiers consolidés vérifiés de Jazz pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

De l'avis de la direction, les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés comprennent tous les ajustements qu'elle juge nécessaires pour donner une image fidèle des résultats d'exploitation, de la situation financière et des flux de trésorerie. À l'exception des indications ci-dessous, les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés ont été dressés selon les conventions comptables et les méthodes de calcul ayant servi à l'établissement des états financiers consolidés annuels de Jazz pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés comprennent les comptes de Jazz et les comptes consolidés de la Société en commandite, entité à détenteurs de droits variables dont Jazz est le principal bénéficiaire. Tous les soldes et toutes les opérations intersociétés sont éliminés.

Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés

Période terminée le 30 juin 2009



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

2 Principales conventions comptables (suite)

Produits d'exploitation

Aux termes du CAC conclu avec Air Canada, un montant par appareil doit être versé mensuellement à Jazz en guise de remboursement de certains frais liés à la propriété des appareils. Conformément à l'abrégié n° 150 du Comité sur les problèmes nouveaux (« CPN »), intitulé « Comment déterminer si un accord est assorti d'un contrat de location », Jazz a déterminé qu'une composante de ses produits réalisés en vertu du CAC constituait un revenu de location, étant donné que le CAC confère un droit d'utilisation, pendant une période préétablie, d'un type et d'un nombre spécifiques d'appareils désignés comme les « appareils visés ». Le montant réputé être un revenu de location s'est chiffré à 45 541 \$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2009 (40 208 \$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2008) et à 93 579 \$ pour le semestre terminé le 30 juin 2009 (80 001 \$ pour le semestre terminé le 30 juin 2008). Ce montant a été inscrit à titre de produits dans les états consolidés des résultats de Jazz, sous le poste « Passagers ».

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'acquisition d'entreprises sur la juste valeur des éléments identifiables de l'actif net acquis et il ne fait l'objet d'aucun amortissement. L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation tous les ans ou plus fréquemment si des changements de situation indiquent qu'il pourrait avoir subi une dépréciation. Quand la valeur comptable de l'écart d'acquisition est supérieure à sa juste valeur estimative, une perte de valeur correspondant à cet excédent est constatée. Au 31 décembre 2008, Jazz a déterminé que la totalité de l'écart d'acquisition était dépréciée et a comptabilisé une perte de valeur de 153 230 \$.

Utilisation d'estimations

Pour dresser les états financiers conformément aux PCGR, la direction doit formuler des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés à titre d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et de charges pour l'exercice. Les résultats réels pourraient s'écarter de ces estimations.

Changement de méthode comptable

Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

Le 20 janvier 2009, le CPN du Conseil des normes comptables du Canada (« CNC ») a publié l'abrégié n° 173, intitulé « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers », en vertu duquel une entité doit prendre en compte son propre risque de crédit et le risque de crédit de la contrepartie dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. Cette interprétation doit être appliquée rétroactivement, sans retraitement des états financiers des exercices antérieurs, et son adoption n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de Jazz.

Modifications comptables futures

Convergence avec les Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

En janvier 2006, le CNC a fait part de sa décision de remplacer les PCGR du Canada par les IFRS. Le 13 février 2008, le CNC a fixé au 1^{er} janvier 2011 la date de basculement obligatoire aux IFRS des entités canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes. C'est donc dire que Jazz devra préparer les états financiers intermédiaires et annuels selon les IFRS pour les exercices ouverts à compter de 2011. Jazz a formé une équipe de mise en œuvre qui regroupe des ressources internes et un expert-conseil externe. Le plan de transition qui assurera la conversion aux nouvelles normes dans les délais impartis est en cours d'élaboration et prévoit les étapes suivantes : sensibilisation et évaluation initiale; évaluation détaillée; et mise en œuvre et examen. Jazz a terminé la première étape au troisième trimestre de 2008. Elle poursuit la deuxième étape et a entrepris la troisième. Pour l'instant, Jazz ne croit pas qu'il lui sera nécessaire de modifier son système d'information financière en profondeur pour faciliter le passage aux IFRS.

Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés

Période terminée le 30 juin 2009



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

3 Dette à long terme

Le tableau suivant présente la répartition des facilités de crédit autorisées de Jazz ainsi que l'encours de ces facilités :

	Montant autorisé \$	Montant prélevé au 30 juin 2009 \$	Montant prélevé au 31 décembre 2008 \$
Facilité de crédit à terme renouvelable ^{a)}	35 000	-	-
Facilité de crédit à terme ^{b)}	115 000	115 000	115 000
Intérêts payés d'avance ^{c)}	-	(341)	(213)
Fraction non amortie de la commission d'engagement ^{c)}	-	-	(58)
	150 000	114 659	114 729
Moins la partie à court terme	-	114 659	-
Total	150 000	-	114 729

- a) La facilité de crédit à terme renouvelable vient à échéance le 2 février 2010 et porte intérêt à des taux compris entre le taux préférentiel canadien et le taux de base américain majorés d'une marge de 1,75 % à 2,75 % et le taux des acceptations bancaires et le TIOL majorés d'une marge de 2,75 % à 3,75 %. Au 30 juin 2009, aucun montant n'avait été prélevé aux termes de la facilité de crédit à terme renouvelable. Des intérêts de 0,50 % sont payables sur le solde inutilisé, après déduction des lettres de crédit.

Lettres de crédit

Jazz a émis des lettres de crédit irrévocables d'un montant total de 3 789 \$. Ce montant vient réduire le montant inutilisé de la facilité de crédit à terme renouvelable et porte intérêt au taux de 2,875 %.

- b) La facilité de crédit à terme vient à échéance le 2 février 2010 et porte intérêt à des taux compris entre le taux préférentiel canadien et le taux de base américain majorés d'une marge de 1,75 % à 2,75 % et le taux des acceptations bancaires et le TIOL majorés d'une marge de 2,75 % à 3,75 %. Au 30 juin 2009, une tranche de 114 400 \$ des montants prélevés sur la facilité de crédit à terme était constituée d'acceptations bancaires d'une durée de 90 jours et dont le taux d'intérêt effectif s'élevait à 3,22 %. Une autre tranche de 600 \$ était constituée d'avances au taux préférentiel portant intérêt au taux de 4,06 %. Au 30 juin 2009, Jazz avait conclu avec un tiers des contrats de swap de taux d'intérêt à l'égard de titres d'emprunt de 115 000 \$, fixant ainsi son taux d'intérêt à 5,98 % jusqu'au 2 février 2010.
- c) La dette à long terme est inscrite déduction faite des intérêts payés d'avance et de la fraction non amortie des frais de financement.

Les emprunts en vertu des facilités de crédit sont garantis par la quasi-totalité des actifs actuels et futurs de Jazz. La disponibilité continue des facilités de crédit dépend de la capacité de Jazz de respecter certaines clauses restrictives relatives au levier financier, au service de la dette et au ratio de couverture des intérêts, ainsi que certaines obligations de faire et de ne pas faire. Au 30 juin 2009, Jazz se conformait à toutes ces clauses et obligations.

Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés

Période terminée le 30 juin 2009



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

4 Distributions

Jazz a déclaré une distribution de 0,0838 \$ par part pour le mois terminé le 30 juin 2009 (0,0838 \$ par part pour le mois terminé le 30 juin 2008). La distribution, d'un montant de 10 296 \$ (10 296 \$ en 2008), est payable le 15 juillet 2009 aux porteurs de parts inscrits le 30 juin 2009.

Les distributions déclarées aux porteurs de parts inscrits le dernier jour ouvrable de chaque mois des semestres terminés les 30 juin 2009 et 2008 ont totalisé environ 30 888 \$ à chacun des deux exercices et sont présentées ci-dessous :

	30 juin 2009		30 juin 2008	
	Montant \$	Montant par part \$	Montant \$	Montant par part \$
Janvier	10 296	0,0838	10 296	0,0838
Février	10 296	0,0838	10 296	0,0838
Mars	10 296	0,0838	10 296	0,0838
Avril	10 296	0,0838	10 296	0,0838
Mai	10 296	0,0838	10 296	0,0838
Juin	10 296	0,0838	10 296	0,0838
	61 776	0,5028	61 776	0,5028

5 État des flux de trésorerie - données supplémentaires

Le tableau suivant présente la variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation :

	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2009 \$	2008 \$	2009 \$	2008 \$
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs - comptes clients et autres créances	(12 667)	(12 135)	(7 195)	(7 994)
Diminution (augmentation) des pièces de rechange, du matériel et des fournitures	5 667	1 480	5 906	(609)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	(4 420)	(512)	(4 938)	(2 191)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et charges à payer	(1 267)	15 715	(8 751)	14 353
Augmentation (diminution) des autres passifs à long terme	(6 247)	(3 803)	(8 873)	(5 289)
	(18 934)	745	(23 851)	(1 730)

Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés

Période terminée le 30 juin 2009



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

6 Dépendance économique

Le tableau suivant présente les opérations entre Air Canada et ses filiales et Jazz :

	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2009 \$	2008 \$	2009 \$	2008 \$
Produits d'exploitation				
Air Canada	370 958	406 653	737 995	800 500
Charges d'exploitation				
Air Canada	9 920	11 155	23 142	21 846
Air Canada Capital Ltd.	25 255	21 760	52 182	43 303
Société en commandite ACGHS	12 997	13 797	31 875	34 735

Les soldes suivants auprès d'Air Canada et de ses filiales sont inscrits dans les états financiers :

	30 juin 2009 \$	31 décembre 2008 \$
Comptes débiteurs		
Air Canada	71 338	58 353
Société en commandite ACGHS	130	169
Comptes créditeurs et charges à payer		
Air Canada	50 989	58 752
Air Canada Capital Ltd.	8 628	9 405
Société en commandite ACGHS	10 713	14 777

Contrat d'achat de capacité

Jazz est partie avec Air Canada au CAC, en vertu duquel Air Canada achète la capacité de certains appareils exploités par Jazz sous la marque « Air Canada Jazz » sur des liaisons précisées par Air Canada. Le CAC, d'une durée de 10 ans, sera automatiquement reconduit pour deux périodes supplémentaires de cinq ans, à moins qu'une des parties donne à l'autre, au moins un an avant l'expiration de la durée en cours, un avis annonçant son intention de ne pas renouveler. Aux termes de ce contrat, Jazz doit fournir à Air Canada la capacité des appareils indiqués ainsi que tous les équipages et le personnel appropriés et elle doit assurer la maintenance et les activités aéroportuaires pour ces vols. Air Canada établit les liaisons, contrôle les horaires des appareils et le prix des billets, gère le stock de places et assure la promotion et la commercialisation de ces vols. Air Canada garde tous les produits provenant de la vente de places aux passagers et des services de fret et paye Jazz pour la capacité fournie.

Jazz reçoit mensuellement des sommes pour la capacité fournie. Ces sommes sont composées d'éléments variant en fonction de différentes mesures, comme le nombre d'heures cale à cale, d'heures de vol, de cycles (nombre de décollages et d'atterrissages), de passagers et d'appareils visés par le CAC. Les tarifs applicables à ces mesures sont fixés pour des périodes annuelles et varient selon le type d'appareil; les tarifs actuels sont en vigueur jusqu'au 31 décembre 2011. De plus, Air Canada doit rembourser à Jazz certains coûts refacturés, notamment les frais liés au carburant, au dégivrage, aux redevances de navigation, aux droits d'atterrissage et redevances aéroportuaires, à l'approvisionnement de station, aux frais de fin de station, à l'assurance responsabilité à l'égard des passagers et à la réinstallation des employés mutés. Comme ces frais sont nécessaires pour exploiter les appareils fournis en vertu du CAC, leur remboursement est inscrit aux produits. Les coûts refacturés se sont chiffrés à 117 351 \$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2009 et à 236 245 \$ pour le semestre terminé le 30 juin 2009 (171 979 \$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2008 et 330 032 \$ pour le semestre terminé le 30 juin 2008).

Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés

Période terminée le 30 juin 2009



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

6 Dépendance économique (suite)

Les sommes qui ont trait aux coûts contrôlables sont payées le premier jour de chaque mois et sont fondées sur des estimations mensuelles. Ces estimations sont rapprochées des montants réels à la fin du mois, et des paiements d'ajustement sont effectués dans les 30 jours qui suivent la fin du mois. Air Canada rembourse les coûts refacturés dans les 30 jours suivant la fin du mois au cours duquel ils ont été engagés.

Aux termes du CAC, Jazz et Air Canada ont convenu de revoir les tarifs détaillés (sous réserve des modalités du contrat, y compris les exigences liées à la marge cible contrôlable) pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011. Durant le premier trimestre de 2009, Jazz est parvenue à une entente avec Air Canada en ce qui a trait à l'établissement des nouveaux taux payables par cette dernière en vertu du CAC au titre des coûts contrôlables pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2011. Les nouveaux taux sont rétroactifs au 1^{er} janvier 2009.

Jazz touche aussi certains paiements incitatifs trimestriels pour la ponctualité, la réalisation de vols dans des conditions contrôlables, la manutention des bagages et d'autres mesures de la satisfaction de la clientèle. Les tarifs prévus en vertu du CAC sont conçus pour assurer à Jazz une marge cible contrôlable de 14,32 % à partir du 1^{er} janvier 2009 (de 2006 à 2008, la marge cible était de 14,09 %) pour les services qu'elle fournit à Air Canada aux termes du CAC, à l'exception des produits tirés des incitatifs et des coûts refacturés et avant déduction de la charge liée aux régimes de participation aux bénéfices des salariés par suite de l'atteinte d'un certain seuil de performance.

Le 28 juillet 2009, Jazz et Air Canada ont convenu de modifier les modalités du CAC en raison de l'incertitude qui règne dans le secteur du transport aérien et de la volonté d'Air Canada de mettre en place des initiatives de réduction des coûts. (Se reporter à la note 10, « Événements postérieurs à la date du bilan », pour obtenir de plus amples renseignements.)

Ajustement de la marge

Pour chaque année civile postérieure à 2009 et pour la durée résiduelle du CAC, si la marge annuelle des vols prévue aux termes du CAC est supérieure à 14,32 %, Jazz doit verser à Air Canada une somme correspondant à 50 % de la valeur en dollars de l'excédent sur 14,32 %. La marge correspond aux produits d'exploitation totaux provenant des vols réguliers fournis en vertu du CAC, moins les charges engagées au titre de ces vols, qui comprennent la charge liée aux régimes de participation aux bénéfices des salariés, mais compte non tenu des produits tirés des incitatifs et des coûts refacturés. L'ajustement de la marge a été de néant pour le trimestre terminé le 30 juin 2009 (néant pour le trimestre terminé le 30 juin 2008). Il est porté en réduction des produits.

Contrat de services cadre

Aux termes du contrat de services cadre intervenu le 24 septembre 2004 entre Jazz et Air Canada, cette dernière fournit certains services à Jazz moyennant rétribution. Il s'agit notamment de services liés aux assurances et à la fiscalité, aux biens immobiliers, aux affaires environnementales et aux affaires juridiques.

Le contrat de services cadre demeurera en vigueur jusqu'à la résiliation ou à l'expiration du CAC, mais un service donné peut être résilié plus tôt aux termes du contrat de services cadre.

Autres

Air Canada fournit à Jazz certains approvisionnements obtenus auprès de tiers, principalement du carburant, et recouvre par la suite les montants auprès de Jazz. Comme ces opérations et ces soldes ne représentent qu'une méthode de règlement des opérations dans le cours normal des activités, ils n'ont pas été présentés séparément. La Société en commandite ACGHS, filiale en propriété exclusive d'Air Canada, fournit des services de manutention au sol.

La quasi-totalité des comptes clients à recevoir d'Air Canada se rapporte aux soldes impayés aux termes du CAC.

Les autres comptes créditeurs et charges à payer sont payables selon des modalités commerciales normales et ils résultent des services offerts par l'entité concernée.

Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés

Période terminée le 30 juin 2009



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

7 Frais liés aux avantages postérieurs à l'emploi

Jazz a comptabilisé une charge de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi de 3 948 \$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2009 (4 988 \$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2008) et de 7 925 \$ pour le semestre terminé le 30 juin 2009 (9 560 \$ pour le semestre terminé le 30 juin 2008).

8 Engagements

Jazz doit payer certains loyers minimaux futurs en vertu de contrats de location-exploitation visant du matériel volant et des installations de base dont la durée non résiliable initiale ou restante est supérieure à un an.

	30 juin 2009	
	Autres tiers \$	Air Canada et ses filiales \$
Exercice se terminant le 31 décembre 2009	6 770	72 482
2010	12 059	118 183
2011	8 997	101 309
2012	5 430	94 815
2013	4 865	92 726
Par la suite	34 056	706 339

Une partie importante de ces loyers est payable en dollars américains.

Les appareils visés par certains contrats de location d'appareils conclus avec des bailleurs principaux par Air Canada Capital Ltd. ou Air Canada ont ensuite été sous-loués à Jazz. Ces locations sont présentées ci-dessus dans la colonne « Air Canada et ses filiales ».

9 Éventualités

En vertu de la déclaration de fiducie, les fiduciaires doivent agir avec intégrité et de bonne foi au mieux des intérêts de Jazz et, dans le cadre de ce devoir, ils feront preuve du soin, de la diligence et de la compétence qu'une personne raisonnablement prudente exercerait dans des circonstances similaires. Aux termes de la déclaration de fiducie, chaque fiduciaire sera indemnisé par Jazz à l'égard de l'exercice de ses pouvoirs fiduciaires et de ses fonctions, pourvu qu'il ait agi avec intégrité et de bonne foi au mieux des intérêts de tous les porteurs de parts ou, dans le cas d'une poursuite criminelle ou administrative ou de toute autre poursuite passible d'une peine pécuniaire, qu'il ait des motifs raisonnables de croire que sa conduite était légitime. Aucune réclamation relative à des faits de cette nature n'a été effectuée et aucun montant n'a donc été constaté dans ces états financiers au titre de ces engagements d'indemnisation.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

9 Éventualités (suite)

En février 2006, Jazz a entamé des actions en justice devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre Porter Airlines Inc. (« Porter ») et d'autres parties défenderesses (collectivement, les « parties défenderesses dans l'affaire Porter »), après avoir appris qu'elle serait exclue de l'exploitation au départ de l'aéroport du centre-ville de Toronto (Island). Le 26 octobre 2007, les parties défenderesses ont déposé une demande reconventionnelle à l'endroit de Jazz et d'Air Canada invoquant diverses violations de la loi sur la concurrence et arguant notamment que la relation commerciale entre Jazz et Air Canada contrevenait aux lois canadiennes sur la concurrence, et réclamant 850 000 \$ en dommages-intérêts. Parallèlement aux actions devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario, Jazz a entamé une procédure de contrôle judiciaire à l'encontre de l'Administration portuaire de Toronto devant la Cour fédérale du Canada portant sur l'accès de Jazz à l'aéroport du centre-ville de Toronto (Island). Les parties défenderesses dans l'affaire Porter ont obtenu le statut d'intervenant et de partie relativement à ces actions. En janvier 2008, Porter a déposé une défense et demande reconventionnelle à l'encontre de Jazz et d'Air Canada, comportant des allégations et des demandes de dommages-intérêts semblables à celles de la demande reconventionnelle déposée devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Jazz considère que les demandes reconventionnelles de Porter sont sans fondement, et elle les conteste vigoureusement en cour.

Jazz est partie à diverses autres poursuites et réclamations survenues dans le cours normal de ses activités, et des provisions suffisantes ont été constituées, le cas échéant. La direction estime que la résolution définitive de ces réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière ou les résultats de Jazz.

Commandité Jazz s'est engagé à indemniser ses administrateurs et ses dirigeants à l'égard de certains coûts et dommages-intérêts qu'ils pourraient devoir engager par suite d'actions en justice ou de toute autre procédure judiciaire, procédure administrative ou procédure d'enquête intentées à leur endroit dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Les administrateurs et les dirigeants sont couverts par une assurance responsabilité. Aucun montant n'a été inscrit dans ces états financiers au titre des ententes d'indemnisation.

Jazz conclut des baux immobiliers ou des contrats d'exploitation, en vertu desquels elle obtient une licence lui donnant le droit d'utiliser certaines installations ou de mener des activités dans certains aéroports, et ce, dans la quasi-totalité des villes qu'elle dessert. Dans le cadre de ce type d'opération commerciale, il est fréquent que Jazz, à titre de preneuse à bail, convienne de dégager le bailleur et d'autres tierces parties de toute responsabilité délictuelle découlant de l'utilisation ou de l'occupation, par Jazz, des installations louées ou utilisées sous licence. Dans certains cas, ce dégagement s'étend aux obligations connexes découlant de la négligence des parties couvertes, mais exclut généralement les obligations liées à leur négligence grave ou à leur inconduite volontaire. Par ailleurs, Jazz indemnise habituellement ces parties en cas de responsabilité environnementale découlant de son utilisation ou de son occupation des installations louées ou utilisées sous licence.

En vertu de contrats de financement ou de location d'appareils et de moteurs, Jazz dégage habituellement les parties accordant le financement, les fiduciaires agissant en leur nom et d'autres tierces parties ou les bailleurs de toute obligation découlant de la fabrication, de la conception, de la propriété, du financement, de l'utilisation, de l'exploitation et de la maintenance des appareils et des moteurs et de toute responsabilité délictuelle, que cette responsabilité découle ou non de la négligence desdites parties, mais les contrats excluent généralement les obligations découlant de leur négligence grave ou de leur inconduite volontaire. En outre, dans le cadre d'opérations de financement ou de location d'appareils et de moteurs, y compris celles portant sur des baux adossés, Jazz accorde habituellement une indemnisation relativement à certaines incidences fiscales. Jazz souscrit des assurances, ou en est autrement le bénéficiaire, eu égard à divers risques auxquels l'exposent ses activités (y compris la responsabilité délictuelle et certaines obligations contractuelles).

Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés

Période terminée le 30 juin 2009



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

9 Éventualités (suite)

Quand Jazz, à titre de cliente, conclut des contrats de services techniques avec des fournisseurs de services, soit essentiellement ceux dont l'exploitation d'une société aérienne constitue la principale activité, elle convient à l'occasion de dégager le fournisseur de services de toute obligation découlant de réclamations de tiers, que ces obligations découlent ou non de la négligence du fournisseur de services, mais les contrats excluent généralement les obligations liées à la négligence grave ou à l'inconduite volontaire du fournisseur de services.

Le montant maximal à payer en vertu des dégagements de responsabilité mentionnés ci-dessus, le cas échéant, ne peut être raisonnablement estimé. Jazz souscrit des assurances, ou en est autrement le bénéficiaire, eu égard à divers risques auxquels l'exposent ses activités (y compris la responsabilité délictuelle et certaines obligations contractuelles).

10 Événements postérieurs à la date du bilan

- a) Le 28 juillet 2009, Jazz et Air Canada ont convenu de modifier les modalités du CAC en raison de l'incertitude qui règne dans le secteur du transport aérien et de la volonté d'Air Canada de mettre en place des initiatives de réduction des coûts.

Les modifications suivantes ont été apportées : i) une prolongation de cinq ans de la durée du CAC, dont l'échéance est reportée du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2020; ii) un engagement de la part d'Air Canada à viser une cible annuelle minimale de 375 000 heures cale à cale; iii) à compter du 1^{er} août 2009, une réduction du taux de majoration des coûts contrôlables, qui est ramené de 16,72 % à 12,50 % pour un bloc de 375 000 heures cale à cale par année, la majoration des coûts contrôlables pour les heures dépassant ce bloc étant de 5 %; iv) une entente visant l'ajustement à la hausse du taux de majoration des coûts contrôlables si le nombre réel d'heures cale à cale dans une année civile donnée est inférieur à 375 000 (le taux de majoration ajusté ne pouvant en aucun cas dépasser 16,72 %); v) une réduction progressive (de 133 à 125) du nombre minimal d'appareils visés (plus 8 appareils supplémentaires pouvant être affectés au besoin, ce qui pourrait permettre d'atteindre 400 000 heures cale à cale ou plus); et vi) une entente à l'égard du renouvellement du parc à compter de 2011. La garantie d'utilisation minimale demeure inchangée, à 339 000 heures cale à cale, compte non tenu de la baisse du nombre d'appareils.

- b) Le 28 juillet 2009, les fiduciaires ont autorisé un ajustement des distributions en trésorerie en fonction des modifications apportées au CAC et de la prolongation de sa durée, et également afin d'accroître les liquidités pendant cette période d'incertitude. En septembre, les distributions en trésorerie aux porteurs de parts inscrits au 31 août 2009 seront réduites d'environ 40 % et s'établiront à 0,60 \$ par part annuellement.